

Je vous rappelle à nouveau la question que j'ai soulevée il y a quelques jours à peine à propos du député de la région de Simcoe qui avait déclaré publiquement que l'AEIE n'avait pas été suffisamment énergique pour empêcher la mainmise sur l'usine Black & Decker, dans sa circonscription, et la perte éventuelle de centaines d'emplois. C'était là un député conservateur qui disait que l'AEIE n'était pas assez musclée. Je suis persuadé que lorsqu'il aura l'occasion de se prononcer sur ce projet de loi sur Investissement Canada, il votera contre car il a déjà déclaré que la loi existante devait être renforcée, non détruite. Je trouve insolite qu'un député qui a fait des déclarations aussi fermes n'ait pas participé au présent débat. Je le mets maintenant au défi de prendre la parole et de nous dire exactement ce que ses commettants pensent de cette question. Il s'était fait très convaincant au cours de la campagne électorale de l'été dernier lorsqu'il s'était adressé à la population de Barrie. Il lui avait dit qu'en tant que député et si son parti formait le prochain gouvernement, il n'autoriserait pas cette mainmise. Les conservateurs ont gagné les élections et sont au pouvoir—ce n'est pas que je sois ravi, mais il n'en demeure pas moins qu'ils détiennent temporairement le pouvoir jusqu'aux prochaines élections. Ils avaient promis de renforcer la loi afin d'assurer que des mainmises ne viendraient plus nuire indûment à leurs commettants.

• (1120)

Plutôt que de présenter des mesures destinées à aider les petites entreprises, les agriculteurs canadiens ou encore les assistés sociaux, le gouvernement s'est donné comme première priorité de favoriser les grandes multinationales. C'est là la priorité des conservateurs, monsieur le Président. Qu'est-il advenu des belles promesses qu'ils ont faites au peuple canadien? Ils les ont oubliées. Ils ont fait 338 promesses, dont quelque 325 ne se réaliseront probablement jamais.

C'est suffisant pour semer la révolte parmi les très énergiques députés conservateurs de l'arrière-ban qui veulent que le gouvernement vienne en aide aux petites entreprises et donne plus de muscle à la loi sur l'examen des investissements afin qu'il n'y ait plus d'emplois perdus. Au lieu de cela, ils restent tranquillement assis à la Chambre sans dire un mot. Ils restent silencieux pendant que le ministre de l'Expansion industrielle régionale est en train de saborder vicieusement la canadianisation de nos secteurs industriels. Le jour où le projet de loi a été présenté, tous les ministériels présents à la Chambre l'ont applaudi. Ils ont placidement applaudi un projet de loi qui allait à l'encontre des promesses qu'ils avaient faites à leurs électeurs au cours de la dernière campagne électorale.

Le gouvernement devrait tout bonnement retirer le projet de loi. Toutefois, le moins qu'il puisse faire serait d'approuver d'emblée la motion n° 19 proposée par mon collègue et d'en favoriser l'adoption.

M. Jim Manly (Cowichan-Malahat-Les Îles): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir présenter quelques observations sur le quatrième groupe d'amendements et marquer mon appui, comme celui des autres néo-démocrates, aux motions n°s 19 et 20. La motion n° 19 a été présentée par le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy), et la motion n° 20 au nom du député d'Essex-Windsor (M. Langdon).

Ces deux motions concernent l'article 6 du projet de loi, qui dit:

Investissement Canada—Loi

Est constituée Investissement Canada, agence chargée de conseiller et d'assister le ministre dans l'exercice des attributions qui lui sont dévolues par la présente loi.

• (1125)

Ces deux motions ont pour but de faire en sorte que l'agence appelée Investissement Canada dispose d'une certaine indépendance et soit en mesure d'exercer les attributions qui lui sont dévolues. L'agence Investissement Canada est bien censée assister le ministre, mais nous estimons que l'assistance dont le ministre a besoin doit être d'une très large portée.

La motion n° 20 dit:

Qu'on modifie le projet de loi C-15, à l'article 6, en ajoutant, à la suite de la ligne 14, page 5, ce qui suit:

«(2) L'agence est habilitée à demander au gouverneur en conseil les directives en matière de politique qu'elle juge nécessaires.»

En deux mots, mon parti estime qu'Investissement Canada doit être en mesure de faire appel au cabinet tout entier, et non rester sous la dépendance absolue du ministre de l'Expansion industrielle régionale (M. Stevens).

L'article 7 du projet de loi prévoit que le gouverneur en conseil nomme à titre amovible le président de l'agence. L'article 9 ajoute que le personnel nécessaire à l'exécution des travaux de l'agence est nommé conformément à la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique. Le président va être nommé par le gouverneur en conseil. Nous espérons que la présidence ne sera pas simplement une récompense politique donnée à quelque fidèle du parti conservateur.

Nous invitons le gouvernement à exécuter la promesse qu'il avait faite de créer un comité de la Chambre formé de députés de tous les partis pour contrôler les nominations aux postes de cadres supérieurs, comme celui-ci, afin qu'il y ait à la présidence d'Investissement Canada quelqu'un qui ait un esprit indépendant, qui voie les choses de haut et qui comprenne les tenants et les aboutissants d'Investissement Canada, spécialement les investissements effectués par des non-Canadiens en beaucoup de domaines. Parmi les domaines particulièrement sensibles, il y a la culture, l'énergie et la mise en valeur des ressources naturelles.

Nous estimons qu'il est nécessaire de nommer quelqu'un qui dispose d'une certaine indépendance d'esprit en même temps que d'un vaste potentiel qui lui permette de saisir les tenants et les aboutissants de ces nombreux domaines. La personne choisie doit être en mesure de recevoir des conseils du personnel de l'agence, parce que beaucoup de préoccupations vont sortir du domaine d'activité du ministre de l'Expansion industrielle régionale.

Même s'il y a 40 ministres, déjà beaucoup trop de pouvoirs sont confiés au ministre de l'Expansion industrielle régionale. Beaucoup de ministres, par exemple le ministre d'État chargé des Forêts (M. Merrithew), n'ont pas de ministère en propre et nous estimons que s'il faut avoir 40 ministres, ils devraient tous alors détenir des pouvoirs véritables. C'est pour cette raison que notre motion n° 20 accorde à Investissement Canada la possibilité d'en appeler au cabinet tout entier.

Le projet de loi C-15 va augmenter dangereusement les pouvoirs du ministre de l'Expansion industrielle régionale. Nous avons déjà vu que l'opinion de ce ministre n'est pas nécessairement celle de ses collègues du cabinet. C'est ainsi par exemple qu'il ne voulait absolument pas que l'on fasse quoi